

# BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE LA FORME

Les **exigences préalables** ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Activités de la forme » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

## Conditions d'accès

- Être inscrit(e) dans la base nationale PARCOURSUP
- Avoir émis le vœu de s'inscrire à la formation BPJEPS AF.
- Pour les personnes en situation de handicap, fournir l'avis du médecin agréé par la fédération française Handisport ou par la fédération française de sport adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

## Epreuves

### Epreuves physiques et techniques

#### - Option haltérophilie / musculation :

- une épreuve de « Luc Léger »
- une épreuve de squats
- une épreuve de développé couché
- une épreuve de tractions

#### - Option cours collectifs :

- une épreuve de « Luc Léger »
- une heure de suivi de cours.

### Epreuves théoriques

- Une évaluation s'appuyant sur le dossier professionnel.
- Une épreuve écrite d'1h30 comprenant des questions sur la connaissance du milieu professionnel.
- Entretien de 20 minutes avec le jury

## Dates et Lieu

- 26 & 27 avril 2022 au Creps de Bordeaux – 653 Cours de la Libération – 33400 Talence.

## Conditions d'inscription

- Envoi de la fiche de confirmation **SIGNEE au plus tard le 11 avril 2022.**
- Copie de votre pièce d'identité.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des Activités de la Forme (Certificat médical en ligne).

## Rappel pour l'entrée en formation BPJEPS AF

- Être titulaire du PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1).
- Produire une attestation de réussite aux tests d'exigences préalables
- Être titulaire du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les 18-25 ans.